Image not found or type unknown

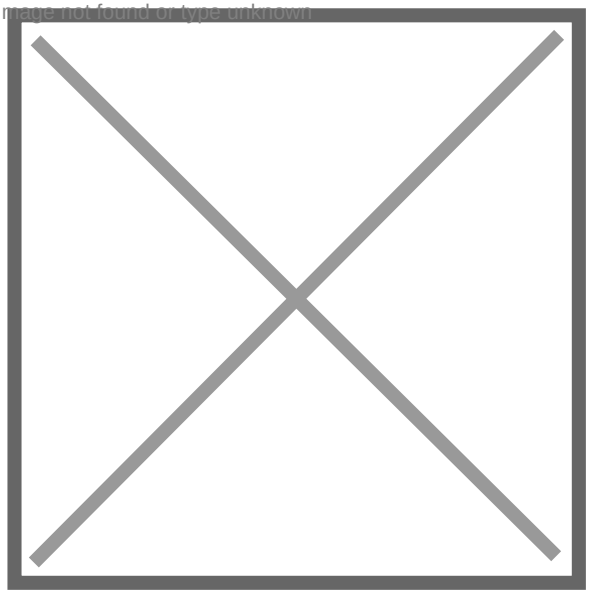

Jours de recup et décompte d'heures dans la semaine

Par **TASL**, le **28/08/2023** à **08:54**

Bonjour, je voudrais savoir je fait des heures sup' toutes les semaine lors d'une semaine si je prend (ou que l'on me donne) une journée de recup est ce que je doit compter ces heures dans les heures de la semaine ou non?

exemple je fait 35h plus un jours de recup mon total de semaine est il de 35 ou de 42?

Par **Lag0**, le **28/08/2023** à **12:38**

Bonjour,

Qu'entendez-vous par : "doit compter ces heures dans les heures de la semaine ou non?" ?

Est-ce pour le décompte des heures supplémentaires ?

Par **TASL**, le **28/08/2023** à **12:43**

OUI DU COUP MA SEMAINE SERA COMPTABILISER A 35 OU 42 AU NIVEAU DE MES HEURES

Par **Lag0**, le **28/08/2023** à **12:55**

Donc dans votre hypothèse, 35 heures réalisées en 4 jours et 1 jour non travaillé, vous n'effectuez pas d'heure supplémentaire. En effet, les heures supplémentaires sont celles à partir de la 36ème heure "travaillées".

En revanche, comme durant les 4 jours travaillés, vous avez dépassé l'horaire habituel de travail, ces heures doivent vous être payées en plus, mais non majorées car ce ne sont pas des heures supplémentaires.

Pour reprendre votre exemple, si votre horaire de travail est de 7 heures par jour et que sur 4 jours vous faites 8.75 heures, vous allez donc avoir fait 7 heures en plus de l'horaire habituel. Ces 7 heures devront vous être payées en plus, au taux horaire normal (non majoré).

Par **TASL**, le **28/08/2023** à **13:08**

OUI MAIS JE SUIS SUR UNE BASSE DE 39 AVEC SOUVENT DU DEPASSEMENT ET CE JOUR NON TRAVAILLER ET PASSER EN RECUP (7H)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés